

Compte rendu du Conseil municipal

Exceptionnellement, ce compte rendu de réunion du dernier Conseil municipal (qui s'est déroulé le 24 janvier 2014), ne comportera qu'un seul sujet.

En effet, cette séance a été entièrement consacrée au nouveau Plan Local d'Urbanisme, le PLU, dont les dispositions réguleront pour les 10 prochaines années les grandes options de notre commune, en termes d'urbanisme et de cadre de vie.

Ce dossier, dont nous vous avons tenu informé depuis de nombreux mois par le biais de réunions publiques ou au travers des divers « Infoblay », arrive pratiquement à son terme. Sa dernière version a été présentée dernièrement pour avis aux services de l'Etat et des différentes structures concernées, comme le Conseil général, la Chambre d'Agriculture, les communes limitrophes...

Plusieurs suggestions venant de la DDT (Direction des Territoires) et visant à améliorer le dossier nous ont été faites dans le cadre de cette concertation. Si aucune d'elles ne remet en cause le fond du projet, ces remarques sont néanmoins de nature à améliorer la lisibilité du document. Nous avons donc fait le choix d'intégrer ces modifications, ce qui, administrativement, nous contraint à présenter à nouveau le dossier aux services de l'Etat, pour validation.

Les principales suggestions concernaient :

- une meilleure définition des emplacements de zones humides,
- une plus grande précision sur les zones impactées par des risques naturels,
- la prise en considération, sur les plans, du futur zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation,
- le reclassement de la zone 1AU devant l'école (Opération d'Aménagement Programmé) en 2AU de manière à n'autoriser de permis de construire que lorsque la station d'épuration du chef-lieu sera réhabilitée,
- la modification du classement du secteur de La Coutellat, qui passera de UAh à Nr, car l'amplitude des risques naturels potentiels et l'absence d'assainissement collectif sur cette zone ne permettent pas d'envisager de construire plus que de simple extension du bâti existant.

Enfin, il nous est demandé de faire figurer les délibérations municipales réglementant les clôtures et celles instaurant un permis de démolir en annexe au PLU (Conformément au code de l'urbanisme).

Le Conseil municipal est très conscient que ce léger remaniement du texte du projet de PLU entraînera environ un trimestre de retard. Toutefois, plutôt que de risquer un jugement officiel réservé, il lui a semblé préférable de proposer à la population un dossier abouti, avec le souci de lever toute ambiguïté de lecture durant l'enquête publique.

Cette démarche a été approuvée à l'unanimité des élus présents au Conseil municipal.